Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 074-200031268-20261012-D_2026_10_12_11-DE

République Française
Département de la HAUTE-SAVOIE
Arrondissement de Bonneville

SYNDICAT MIXTE DES 4 COMMUNAUTES DE COMMUNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 12 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 octobre à 12h00, le Comité syndical s'est réuni en séance ordinaire à Bonneville, sous la présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

Nombre de délégués en exercice : 20
Nombre de délégués présents : 12
Nombre de délégués donnant pouvoir : 6
Nombre de délégués votants : 18

Délégués titulaires présents :
Boris AVOUAC, Benoit CHAMBOURDON, Stéphane VALLI, Jean Louis TEMIL, Christophe PERY, Aline WATT CHEVALLIER, Richard THOMASSIER, Pascal POCHAT BARON, Mélanie LECOURT, Lucas PUGIN (en visio), Laurent FAVRE.

Délégués suppléants présents : Hélène PLOUVIER.

Délégués ayant donné pouvoir :
Youri DERVIN (à Boris AVOUAC), André GERVAIS (à Pascal POCHAT BARON) Mickael MAISTRE (à Hélène PLOUVIER), Yves MASSAROTTI (à Stéphane VALLI), Nicolas ORSIER (à Benoît CHAMBOURDON) Yannick ROGUET (à Laurent FAVRE).

Délégués excusés :
Marc CHAPELLE, Youri DERVIN, Etienne EDDI, André GERVAIS, Mickael MAISTRE, Yves MASSAROTTI, Nicolas ORCIER, Stéphane ORTU, Yannick ROGUET.

Madame Hélène PLOUVIER est désignée Secrétaire de séance.

OBJET : RH – CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créées par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant que compte tenu de l'évolution constante des missions, il apparaît judicieux de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet, à raison de 2 jours/semaine (Coût chargé estimé à 12-15K€ par an)
Cet agent serait assermenté et serait amené principalement à exercer des actions de contrôle des titres de circulation Il serait aussi amené de manière accessoire à mener ponctuellement des actions d'exploitation sur le terrain (poteaux, distribution...). La mission de contrôle aujourd'hui externalisée présente un coût élevé (10 à 15K€ par an pour 10 à 15j de contrôle par an) pour une prestation de

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 074-200031268-20261012-D_2026_10_12_11-DE

faible qualité. Quant aux actions d'exploitation sur le terrain, elles s'élèvent à une moyenne de 5-10K€.
Le fait d'arrêter d'externaliser certaines missions fera gagner en rapidité d'exécution et en efficacité.

Sur le rapport de Monsieur le Président,
et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical (18 voix pour) :

DECIDE

- La création à compter de l'exécution de la présente d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet.

  Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire relevant du cadre d'emploi des Adjoints techniques de catégorie C.
  En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel recruté dans les conditions fixées aux articles L332-8 et L332-14 du code général de la fonction publique et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. Le Président est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

- D'ADOPTER la proposition du Président ;

- DE MODIFIER en conséquence le tableau des emplois ;

- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget ;

- AUTORISE M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Bonneville, le 12 octobre 2026

Le Président,	La Secrétaire de séance
Stéphane VALLI Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes SM4CC D.G.S.	Hélène PLOUVIER

N°2026-10-12-11